

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Des assouplissements supplémentaires au palier vert

Saguenay, le 22 juin 2021 – Toutes les régions du Québec se trouveront au palier de vigilance (vert) dès le 28 juin.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est déjà au palier vert, mais de nouveaux allègements ont été annoncés et viennent s'ajouter aux [assouplissements](#) en vigueur.

Rassemblements privés et terrasses extérieures

- Il sera permis de tenir des rassemblements d'un maximum de 20 personnes sur des terrains privés extérieurs. De même, 20 personnes pourront se trouver à la même table sur les terrasses des restaurants et des bars.
- Rappelons qu'au palier vert, il est permis qu'un maximum de 10 personnes ou les occupants de 3 résidences différentes puissent se rassembler à l'intérieur des domiciles privés.

Cinémas, salles de spectacles et stades avec des sièges assignés

- La distanciation de 1,5 mètre entre les sièges des personnes qui ne résident pas à une même adresse pourra dorénavant être calculée de façon latérale, ce qui permettra d'augmenter le nombre de spectateurs. Ainsi, des sièges devront être libérés dans une même rangée entre les personnes de résidences différentes, mais il ne sera plus nécessaire de libérer un espace de 1,5 m devant et derrière les personnes.

Notons également que les cérémonies de mariages et les funérailles pourront être tenues dans les lieux publics intérieurs et extérieurs avec une assistance composée d'un maximum de 250 personnes qui devront demeurer assises (comme lors des assemblées ou réunions).

Faits saillants :

Rappelons aussi que d'autres allègements entreront en vigueur le vendredi 25 juin dans l'ensemble des régions du Québec. Parmi ces assouplissements, mentionnons notamment :

- le port du masque et la distanciation lors de rassemblement dans les domiciles privés ne seraient plus recommandés pour les personnes ayant reçu 2 doses de vaccin ;
- la reprise des festivals et des grands événements extérieurs pendant lesquels les spectateurs sont debout ou assis sans place assignée, avec un maximum de 3 500 personnes autorisées sur chaque site, dans le respect de certaines mesures.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur le coronavirus et l'ensemble des mesures mises en place : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Une [carte des paliers d'alerte](#) par région est également disponible.

-30-

Source : Service des communications et des affaires publiques
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca